

# FORMATION MOBILITE VMDTR

Préparation spécifique à l'examen d'admissibilité et à l'examen d'admission

**Un mécanisme dit de « mobilité » permet à un candidat ayant été déclaré admissible à l'examen de conducteur de taxi ou de vtc, dans les 3 années qui précèdent, à ne subir que les 2 épreuves spécifiques au VMDTR.**

## Modalités et délai d'accès à la formation

**Modalité :** En présentiel.

**Effectif :** Pas d'effectif minimum ou maximum.

**Dates de formation :** Nous consulter.

**Délais d'instruction :** 72 heures.

**Délais d'inscription :** 14 jours de délais de rétractation obligatoire.

**Inclusion et handicap :** Nous contacter.

**Dates d'examen national :** Consulter le calendrier publié sur le site internet de la CMA.

## Prérequis à l'examen national



### **Avoir été admis à l'examen théorique taxi ou vtc depuis moins de 3 ans**

- Toute personne titulaire du permis de conduire de la catégorie A depuis 3 ans minimum et médicalement apte dans les conditions prévues par l'article R.221-11 du Code de la route, peut s'inscrire à l'exception des cas suivants :

- Avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent l'inscription, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur de taxi, de voiture de transport avec chauffeur ou de véhicule motorisé à deux ou trois roues.
- Avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent l'inscription, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.
- Avoir eu une condamnation définitive pour un délit sanctionné dans le code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire.
- Avoir eu une condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement sans sursis pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

## Objectif de la formation

La formation prépare à l'examen passerelle de chauffeur de vmdtr.

Cette action de formation a donc pour objectif général de préparer au passage et à la réussite de l'examen d'accès à la profession de chauffeur de vmdtr, avec pour finalité l'obtention de la carte professionnelle qui permet de démarrer l'activité.

## Programme de l'examen

### EPREUVE THEORIQUE SPECIFIQUE:

(sont concernés les 2 modules théoriques spécifiques aux vmdtr uniquement )

F- Réglementation spécifique à l'activité de conducteur vmdtr et règles de sécurité routière propres à l'usage de la conduite des motocyclettes.

G- Développement commercial et prise en charge des passagers propres à l'activité de conducteur vmdtr.

### EPREUVE PRATIQUE :

(sous condition de réussite à l'examen théorique)

A- Conduite et sécurité.

B- Relation client.

C- Construction du parcours et accompagnement touristique.

D- Facturation et paiement.

## Contenu détaillé de la formation

### Réglementation spécifique à l'activité de conducteur vmdtr et règles de sécurité routière propres à l'usage de la conduite des motocyclettes.

- La carte professionnelle de conducteur vmdtr.
- Les équipements.
- Vérifications techniques de sécurité et entretien.
- Connaître les techniques de conduite préventives.

...

### Développement commercial et prise en charge des passagers propres à l'activité de conducteur vmdtr

- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale en vmdtr.
- Savoir mener des actions de communication et faire connaître son entreprise.
- Savoir donner les explications et les consignes au passager avant le départ.
- Connaître le mécanisme de peur des passagers afin d'anticiper leur comportement.

...

## Préparation pratique

- Connaître les règles de sécurité routière spécifiques.
- Connaître la réglementation d'exploitation spécifique.
- Connaître et comprendre les principes du développement commercial de l'activité.
- Être capable de conduire en sécurité et respecter le code de la route.
- Être capable d'assurer l'entretien de son véhicule.
- Savoir prendre en charge et déposer un client et ses bagages.
- Savoir accueillir le client, bien se comporter et prendre congé.
- Être capable d'assurer un service commercial de qualité.
- Savoir élaborer et suivre un parcours.
- Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques.
- Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

## Méthode pédagogique

### **La formation comprend :**

- Les cours,
- Les ressources pédagogiques,
- Des questionnaires d'entraînement,
- Un examen blanc,
- Le véhicule.

## Modalité d'évaluation

### **Avant la formation :**

Validation des prérequis et des attentes pédagogiques.

### **Pendant la formation :**

Validation des acquis à la fin de chaque module par des tests d'entraînement/grille d'évaluation visés par le formateur.

### **A la fin de la formation :**

Évaluation des compétences et des connaissances par un examen blanc basé sur le référentiel officiel (source CMA). Mise en situation d'examen.

## Modalité de validation de la formation

A l'issue de la session, une attestation de fin de formation, validant les connaissances et compétences acquises, est remise au stagiaire par le formateur.

## Contact



**Formations**

38 rue Dunois  
75010 PARIS

SAS au capital de 10.000€

Siret : 841 186 794 00027

TVA intracommunautaire FR52841186794

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11941010694

Agrément préfectoral Formation numéro 20-002

Référencé DATADOCK et CPF

**Directeur d'établissement** : M. GHEDIRI Mohamed

**Téléphone** : 07 67 48 16 68

**Mail** : [formations@ezeeapp.fr](mailto:formations@ezeeapp.fr)

**Site** : [www.ezeeformations.com](http://www.ezeeformations.com)